



ARRÊTÉ

N°2022 / T 146

Objet :
ARRETE DE VOIRIE

Le Maire de VIF,
Guy GENET

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

VU la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

VU la pétition en date du 26 août 2022 par laquelle le service Culture Associations et Tourisme demande l'autorisation de pouvoir neutraliser la circulation sur la rue du 19 mars 1962 entre l'intersection du Boulevard de la Résistance et l'angle du Centre Social Olympe De Gouges afin de pouvoir sécuriser le forum des associations le samedi 10 septembre 2022 de 06h00 à 15h00.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de cette neutralisation et assurer la sécurité des visiteurs et organisateurs du forum des associations, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur la rue du 19 mars 1962 entre l'intersection du Boulevard de la Résistance et l'angle du Centre Social Olympe De Gouges afin de pouvoir sécuriser le forum des associations le samedi 10 septembre 2022.

Cette réglementation sera applicable le samedi 10 septembre 2022, de 06h00 à 15h00.

ARTICLE 2 : La signalisation de cette interdiction sera mise en place, entretenue et déposée par les agents communaux.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, le Directeur Général des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 26 août 2022

Le Maire,

Guy GENET